

## Gel d'avril 2021 – Calamité agricole pour perte de récolte sur le miel et/ou les châtaignes

NOM Prénom  
OU  
Raison sociale  
Pour les personnes morales

Commune

SIRET

PACAGE

087

Si vous souhaitez introduire une demande pour perte de récolte sur le **miel** en 2021, complétez ci-dessous :

Nombre de  
RUCHES en 2021

Quantité Récoltée  
en 2021  
en kilogrammes (kg)

Mode de  
commercialisation  
de votre miel :

Dans la rubrique « *Mode de commercialisation de votre miel* », indiquez à qui vous avez vendu votre production 2021 :  
ex/ vente directe, vente coopérative, vente aux grandes et moyennes surfaces, vente en gros,...etc

Si vous souhaitez introduire une demande pour perte de récolte sur les **châtaignes** en 2021, complétez ci-dessous :

Catégorie de  
Châtaigniers

Surface en production en 2021  
(Ha ; ares)

Attention : ne pas comptabiliser  
les surfaces non productives

Quantité récoltée en 2021  
en quintaux

par catégorie de châtaigniers  
2 chiffres après la virgule

Mode de  
commercialisation  
de vos châtaignes

châtaigniers certifiés  
AB > 10 ans

châtaigniers  
hybrides > 6 ans

châtaigniers  
Traditionnels > 10 ans

Fait le :

à :

Signature  
(de tous les associés  
pour les GAEC)